il souhaitait encourager la démocratisation qui s'était accompagnée d'une réduction importante des atteintes aux droits de la personne car, dans le cas du Guatemala, il voulait clairement manifester son appui au président Cerezo pour avoir énergiquement contribué à la signature d'Esquipulas II. Ces divergences de vues entre les organisations non-gouvernementales du Canada et le gouvernement sont dans une impasse.

D'après le Comité, il ne sera pas facile d'éliminer ce dilemme politique. On peut, au mieux, apaiser les tensions qui surgissent en raison de la politique canadienne en matière de droits de la personne et de l'objectif essentiel que constitue l'appui du processus de paix d'Esquipulas. Au cas où les droits de la personne seraient de nouveau gravement et systématiquement bafoués dans les pays de la région, le Canada devrait réduire son aide officielle ou y mettre un terme. Dans la situation actuelle, tout en surveillant d'un oeil vigilant la situation relative aux droits de la personne, le Canada devrait s'efforcer d'encourager et d'aider les cinq pays à mener à bien leur processus d'exécution des engagements qu'ils ont pris en vertu d'Esquipulas II au chapitre de la démocratisation et des droits de la personne.

L'aide économique et humanitaire

Lorsque les membres du Comité ont demandé au président Arias comment le Canada pourrait faciliter le processus de paix, il a répondu : «Vous pouvez nous aider de nombreuses façons en participant, par exemple, à la construction de 80 000 logements.» Il a ajouté que les démocraties occidentales devraient «aiguillonner» économiquement toute la région. Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a fait la même remarque devant le Comité en disant :

Tout engagement sérieux pris au début du processus de paix doit être suivi de l'engagement formel d'encourager le développement économique de la région.

Dans les années 80, le Canada a considérablement accru son aide économique à l'Amérique centrale. Suite à la récente décision de mettre en train un programme bilatéral au Guatemala, le Canada offre (ou offrira bientôt) des programmes d'aide intergouvernementaux dans les cinq pays signataires d'Esquipulas. Au cours de la période quinquennale 1982 — 1987, le Canada a affecté plus de 105 millions de dollars à l'aide bilatérale, y compris l'aide alimentaire bilatérale et les fonds administrés par les missions.²² Avec en outre les fonds de contrepartie pour les ONG, le Programme de coopération avec le monde des affaires et le Centre de recherches pour le développement international, l'aide canadienne pour cette période a atteint le chiffre de 167,5 millions de dollars. Elle a été répartie entre les cinq pays de la région de la façon suivante : le Costa Rica, 44,3 millions de dollars; le Salvador, 10,6 millions de dollars (avec en plus une marge de crédit de 8 millions de dollars utilisée à partir de 1986); le Guatemala n'a reçu aucune aide bilatérale au cours de cette période, mais a bénéficié d'un total de 13 millions de dollars provenant d'autres sources; le Honduras, 43,7 millions de dollars et le Nicaragua 40,9 millions de dollars.²³ Outre les programmes propres à chaque pays, le Canada offre également un programme régional qui permet d'aider certains organismes comme la Confédération centraméricaine des universités (CSUCA), le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) et l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP). Enfin, le Canada appuie également des organismes internationaux comme le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCNUR), dont le travail est vital en Amérique centrale, comme ailleurs dans le monde.

Nous n'avons pas l'intention de passer en revue le programme d'aide du Canada dans la région. Nous souhaitons, par contre, faire part de nos conclusions et de nos recommandations à la lumière